

PPRE : modalités d'élaboration

Après signalement de l'enfant, le référent prend contact avec l'enseignant de la classe.

Les évaluations

Elles sont proposées 3 fois dans l'année.

Les référents RASED se chargent de la passation.

Les résultats peuvent être commentés avec l'enfant.

Ils sont commentés bien sûr avec l'enseignant de la classe afin d'estimer le soutien à apporter.

L'entretien avec l'enfant

Il peut se faire :

- Par l'enseignant
- Par le référent RASED

L'entretien avec les parents

Il peut se faire :

- Par le référent RASED conjointement avec l'enseignant (la meilleure solution quand c'est possible)
- Par le référent RASED seul
- Par l'enseignant de la classe seul (après concertation avec le référent)

Le suivi de l'enfant

Le référent intervient régulièrement auprès du maître de la classe pour connaître l'évolution de l'enfant.

Le référent et l'enseignant convoquent régulièrement les parents de l'enfant pour faire le point.

Si il existe une association pouvant prendre en charge l'enfant après la classe, le référent cherche à prendre contact avec elle.

Si l'enfant est adhérent, le référent entre en relation avec l'adulte responsable pour envisager ensemble les modalités souhaitées de prise en charge et le suivi.

Si l'enfant n'est pas adhérent, le référent essaie de voir ce qu'il est possible de faire pour qu'il le soit.